

Amapa - Services d'aide et d'accompagnement à domicile

Tarifs applicables au 1er juin 2020 en Sarthe

Tarifs susceptibles d'être revalorisés selon les dispositions de l'arrêté ministériel annuel fixant le taux d'évolution des prix des prestations agréées prévu à l'article L.347-1 du code de l'action sociale et des familles.

Devis gratuit personnalisé pour tous nos services



FORMULE PRESTATAIRE		
Amapa est l'employeur et vous propose l'intervenant		
Tarif horaire/ forfait en € TTC (TVA 5,5%)	Semaine	Dimanche et jours fériés
AIDE DOMESTIQUE & AIDE À LA PERSONNE		
Ménage - Repassage - Préparation des repas	24,00 €	36,00 €
Lever/Coucher - Aide à la toilette et à l'habillage		
Préparation et prise des repas		
Aide à la prise de médicaments (sous conditions)		
Compagnie, Présence, Assistance		
Garde de nuit - Forfait 10h (de 21h à 7h)	305,00 €	
COURSES		
Courses de proximité (sans la personne)	24,00 €	36,00 €
<i>en sus, frais kilométriques</i>	0,60 € / km	
ACCOMPAGNEMENT SORTIES ET DÉPLACEMENTS		
Accompagnement des sorties et déplacements hors domicile avec la personne	24,00 €	36,00 €
<i>en sus, forfait kilométrique (par heure)</i>	24,00 €	
APA & PCH (si prévu dans le plan d'aide)	24,00 €	36,00 €
DOMPLUS/Domiserve	24,00 €	
<i>en sus, frais kilométriques</i>	0,60 € / km	
GARDE D'ENFANTS		
Garde d'enfants à domicile (+3 ans)	24,00 €	36,00 €
AIDE AUX FAMILLES		
Intervention d'un(e) TISF du CD	37,00€	
Intervention d'un(e) TISF de la CAF	27,65€	
Intervention CAF (hors TISF)	27,65 €	
Tarifs spéciaux Aide domestique et Aide à la personne		
Plan PCH, heure au-delà de 30 heures/mois	21,00 €	31,50 €
Caisses de retraite dont CARSAT	21,00 €	24,00 €
Selon les partenariats définis avec les mutuelles, des tarifs spécifiques sont appliqués. Plus d'informations sur demande.		
TÉLÉASSISTANCE		
Abonnement mensuel	18,00 €	
Offre couple (médaillon supplémentaire)	4€/mois	
Option Détecteur de chute	5€/mois	
Abonnement mensuel avec intervention à domicile	18,00 €	
Déplacement agent à domicile/heure	55,00 €	
Frais annexes Téléassistance		
Frais de mise en service	40,00 €	
Médaillon cassé/perdu	42,50 €	
Frais d'intervention à domicile à la demande du client par déplacement (maintenance non justifiée)	70,00 €	
Frais de déplacement pour retrait d'un appareil dans le cadre d'une résiliation	70,00 €	
Appareil non restitué RTC	300,00 €	
Appareil non restitué GSM GPRS	450,00 €	
Pack SIDONIE tout compris		
Mon accompagnement social		NOUVEAU 210€/ semaine
- 6 heures d'aide à domicile par semaine - Un appel de 15 min par un coordinateur Sidonie toutes les semaines		
Ma santé		
- Un appel par une infirmière toutes les deux semaines		
Ma sécurité		
- Téléassistance, alarme incendie, détection de chute - Prestation d'aménagement du domicile		
Frais annexes		
Ouverture de dossier ***	50,00 €	
Frais de gestion mensuels ***	10,00 €	
APA, PCH	0,00 €	
Frais de déplacement par intervention ***	2,50 €	
APA, PCH	0,00 €	
Gestion des clés	5€/mois	
Frais bancaires et contentieux		
Frais de rejet bancaire (par rejet)	25,00 €	
Frais de contentieux	200,00 €	

FORMULE MANDATAIRE		
Vous êtes l'employeur, vous choisissez l'intervenant		
Tarif horaire en € TTC (TVA 20%)		
AIDE DOMESTIQUE & AIDE À LA PERSONNE (hors frais de déplacement)		
Ménage - Repassage - Courses	à partir de 17,00€	
Lever/Coucher - Aide à la toilette et à l'habillage		
Préparation et prise des repas		
Aide à la prise de médicaments (sous conditions)		
Compagnie - Assistance - Garde de nuit - 24/24		
Frais annexes		
Frais d'ouverture de dossier	50,00 €	
Frais de fermeture de dossier	60,00 €	
Forfait frais de gestion (jusqu'à 8 heures par mois)	32,00 €	
Frais de présélection de candidat	42,00 €	
Forfait recherche salarié remplaçant (par salarié)	42,00 €	
Frais de rejet bancaire (par rejet)	25,00 €	
Frais de contentieux	200,00 €	

SERVICE CLIENT

0 811 65 28 28
info@amapa.fr

amapa



Opérateur médico-social du groupe Doctgestio

Centre support
11 Rue de Pied Sec - 72100 LE MANS

SAP 791 079 858

Réservez vos services sur amapa.fr

* Amapa est déclarée auprès des Préfectures de la Sarthe et de la Moselle, ses clients peuvent bénéficier, sous conditions, de réduction fiscale ou de crédit d'impôt selon la législation en vigueur (article 199 sexdecies du Code Général des Impôts).

** Vous pouvez régler vos prestations en Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé.

*** frais applicables aux clients CNMSS, Echelon social de Proximité, Ministère de la défense et aux clients ne bénéficiant pas de prise en charge par un organisme tiers.